

PREFET DE LA GIRONDE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA GIRONDE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DES EGLISOTTES ET CHALAURES

Une enquête publique est prescrite du lundi 19 mai au vendredi 20 juin 2014 **inclus**, afin de recueillir l'avis du public sur la demande de permis de construire déposée par la Sté PHOTOSOL, en mairie des Eglisottes et Chalaures en vue de l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 8 MWc et d'une superficie de 17,8 ha.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées à la Sté PHOTOSOL, représentée par M. David GUINARD à l'adresse suivante : 3 rue Rossini – 75009 PARIS.

Le dossier d'enquête comprenant notamment 6 demandes de permis de construire n° PC 03315413 F0015, PC 03315413 F0016, PC 03315413 F0017, PC 03315413 F0018, PC 03315413 F0019, PC 03315413 F0020, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera mis à la disposition du public en mairie des Eglisottes et Chalaures aux jours et heures habituels d'ouverture au public, où il pourra en prendre connaissance et inscrire ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Mme Christina RONDEAU, formation management, ou son suppléant Mme Marie SERGENT, Juriste, se tiendra à la disposition du public en mairie des Eglisottes et Chalaures les :

- lundi 19 mai 2014 de 9h30 à 12h30

- mardi 03 juin 2014 de 14h à 17h

- vendredi 20 juin 2014 de 14h à 17h

Les observations pourront également être adressées par lettre, avant la clôture de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur en mairie des Eglisottes et Chalaures (33230).

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an, en mairie des Eglisottes et Chalaures, à la DDTM de la Gironde et sur le site internet de la Préfecture.

Le Préfet est compétent pour statuer sur la demande de permis de construire susvisée.